

La persécution des Tsiganes¹ par le régime nazi et le régime de Vichy

fiche par Maryvonne Braunschweig et Martine Giboureau

Les Tsiganes sont un peuple nomade, ni pasteur ni conquérant. Parfois sédentaires (de gré ou de force), ils restent marqués par leur nomadisme ancestral et ont conservé leurs langues et une grande partie de leur mode de vie.

100 000 à 500 000 Tsiganes sur les 700 000 environ qui vivaient en Europe, selon les différentes estimations sont morts, victimes du nazisme et de ses alliés (à l'exception de la Bulgarie). Ce génocide porte le nom de SAMUDARIPEN. Des milliers de Tsiganes ont par ailleurs été stérilisés.

Ces massacres, ces persécutions relèvent cependant d'une autre « logique » que celle pratiquée à l'encontre des Juifs. Malgré les rafles, la déportation, le gazage de plusieurs milliers d'entre eux, malgré la persécution violente et criminelle dont ils furent victimes dans les pays d'Europe de l'Est, il ne semble pas qu'il y ait eu une politique systématique de type « solution finale » qui avait, elle, pour objectif la destruction totale des Juifs d'Europe.

Les Tsiganes ont d'ailleurs été soumis à des décisions contradictoires voire incohérentes dont les prémices sont antérieures à Hitler : en 1899 est créé à Munich un « office pour la lutte contre l'activité tsigane » et en 1926 est votée la loi « destinée à combattre les Tsiganes, les vagabonds et les rétifs au travail ». Les Tsiganes ont d'abord été considérés par les nazis comme des « criminels irrécupérables », des « asociaux », des « fainéants » constituant un affront aux idées et à l'ordre social nazis. Pour les idéologues de « l'hygiène raciale » comme le Dr Ritter, ils furent ensuite une catégorie ethnique, racialement inférieure, dont il fallait purifier le peuple allemand. Avec le développement de l'obsession raciale, les Tsiganes furent donc perçus comme une menace pour la « pureté raciale » allemande bien que Himmler essayât de séparer et de sauver ceux qui étaient considérés comme des « Tsiganes purs » ayant des racines aryennes en Inde. Les idéologues nazis se querellèrent pour déterminer si les Tsiganes étaient des « Aryens abâtardis » que l'on pourrait « récupérer » ou s'ils avaient définitivement rejoint la catégorie des « races inférieures ». Parmi les contradictions, il est à noter que le nomadisme semble le danger premier pour les nazis puisque les nomades non-Tsiganes leur sont assimilés et sont persécutés alors que des Tsiganes sédentaires semblent avoir pu échapper aux persécutions. A la différence des Juifs pour qui le métissage a pu être une légère protection, le métissage chez les Tsiganes aggrave la situation.

Dans le décret sur « la lutte contre le fléau tsigane » du 8 décembre 1938, Himmler ordonne le recensement intégral des Tsiganes. Ils furent rassemblés dans des camps surtout à partir de 1936 (en particulier Dachau). A partir de 1940 ils furent déportés par milliers dans des camps de travail et des ghettos polonais, en application de l'ordonnance du 27 avril 1940 dite de « transplantation ». Le 16 février 1942, Himmler ordonna l'internement des Tsiganes et Tsiganes métissés dans le camp de Birkenau. Le musée d'Etat d'Auschwitz et le centre des Sinte et Roms de Heidelberg ont évalué que 63% des Tsiganes enregistrés dans le camp de Birkenau étaient d'origine allemande ou autrichienne. Il ne faut pas oublier par ailleurs, l'ampleur des massacres opérés sur le front Est par les Einsatzgruppen et la Wehrmacht.

La persécution des Tsiganes, la tentative de génocide relèvent du crime contre l'humanité.

¹ voir la définition à la suite de cet article

En ce qui concerne la France, depuis la loi de 1912, il leur est imposé un carnet anthropométrique visé dans chaque commune à l'arrivée et au départ. Le décret du 6 avril 1940 interdit la circulation des nomades sur l'ensemble du territoire : les nomades doivent se déclarer à la gendarmerie et sont astreints à résidence. Vichy combat lui aussi le nomadisme. C'est à la demande de l'occupant que le gouvernement de Vichy interne, pour les surveiller, les Tsiganes de la zone occupée le 4 octobre 1940. Les nazis laissent ensuite les autorités françaises libres de mener la politique de leur choix et l'internement des Tsiganes en zone Sud est une initiative purement française. Les historiens évaluent à 3000 les Tsiganes internés en France dans 27 camps, entre 1940 et 1946. Il n'y a pas eu de déportation systématique des Tsiganes de France. Toutefois, le 15 janvier 1944 des Tsiganes, dont 145 français, ont été déportés de Belgique vers Auschwitz. Ce convoi semble le seul cas connu de déportation de Tsiganes de France. Il faut aussi signaler que leur internement a continué encore deux ans après la libération du pays (de 1944 à 1946).

Maryvonne Braunschweig et Martine Giboureau (2004)

- Sur les Tsiganes par Martine Giboureau :

« tsigane » est orthographié avec un « s » et non un « z ». J'ai gardé cette dénomination même si elle est contestable. Le Monde du 2 janvier 2009 présentant « un mémorial pour les Tsiganes à Berlin » précise : « Fallait-il ou non recourir au terme Zigeuner (tsigane) pour désigner les victimes du peuple dont on voulait ici rappeler le martyr ? Parce que ce terme fut celui-là même qu'employa l'administration nazie pour élaborer sa Zigeunerpolitik et son système d'indexation raciale, Romani Rose, le président du Conseil central des Sinti et Roms allemands, n'en voulait pas. L'estimant « péjoratif » et « injurieux », il lui préférerait ceux de « Sinti » et « Roms », contrairement à Natascha Winter, présidente de l'Alliance Sinti, pour laquelle cette désignation, qui remonte au Moyen-Age, avait le mérite de renvoyer à l'ensemble de la communauté (« Sinti » n'étant employé que pour les Tsiganes allemands, « Roma » pour les Austro-Hongrois). »

Les Sinte se divisent en « vlastike » français, « gadjikane » allemands, « praïstike » prussien, « piemontesi » du royaume de Savoie etc. Les noms exogènes donnés en France pour ces communautés furent au cours des siècles « égyptiens, sarrasins, bohémiens, nomades, romanichels ». Les noms autonymes sont « Manouches, Roms, Gitans, Kalé ». Le nom de « Tsigane » est dérivé de celui de la « gens cinganorum », formulation byzantine qui donna « Cingani » ou « Zingari » en Italie et « Zigeuner » en Allemagne. Le nom d'« Egyptien » est médiéval et a donné « Gypsies » en Angleterre et « Gitanos » en Espagne. Le terme de « Bohémien » est dû aux protections accordées par les princes de Bohême aux « ducs et comtes de petite Egypte ». (revue « Les collections de l'Histoire » n° 43 cf supra)

Le centre de documentation culturel des Sinti et Roms d'Allemagne précise sur son site : « L'origine des termes Sinti et Rom vient du Romani, la langue parlée par notre minorité, utilisée en plus des langues nationales. Le terme « Sinti » est utilisé pour désigner les membres de notre groupe qui vivaient dans l'Europe centrale depuis le Moyen-Age. Le terme de « Roms », lui, se réfère à ceux qui sont arrivés dans l'Europe du Sud-Ouest. »

Dans le Monde du 2 janvier 2009, les bilans humains sont ainsi dressés : « Entre 250 000 et 500 000 Tsiganes (sur une population globale européenne de 1 million environ) furent assassinés avec la même volonté que pour les juifs ... 80 à 90% de la plus grande minorité d'Europe est (sic) anéantie sur les territoires du Grand Reich* (Autriche, Pologne, Bohême, Pays-Bas, Belgique, France occupée) et globalement, plus de 50% dans toute l'Europe...

Sur les 24 000 Tsiganes assassinés à Auschwitz, 6 000 étaient des enfants... Cette communauté jamais n'obtint réparation pour les atrocités qu'elle a endurées – notamment les expérimentations médicales in vivo dont ses enfants furent l'objet, dans les camps de Ravensbrück , Auschwitz et autres. »

* N.B. : l'appellation « Grand Reich » correspond historiquement à la situation territoriale au 1er septembre 1939 c'est-à-dire Allemagne + Autriche + Sudètes + Bohême-Moravie ; la liste donnée par le Monde correspond à l'occupation territoriale par l'Allemagne nazie au cours de la guerre.

Tuckermann Anja, Muscha, ein Sinti-Kind im dritten Reich, éditions Ravensburger

- Conférence du Cercle d'étude du 2 Juin 2004

La mémoire et l'oubli : L'internement des Tsiganes en France 1940-1946

<http://www.cercleshoah.org/spip.php?article26>

Le Cercle d'étude a publié un double petit cahier n° 20 et 20 bis : « La persécution des Tsiganes – Mémoire et Histoire ; conférence-débat du 2 juin 2004 d'E. Filhol, J. Sigot » .